



Communiqué de presse
Pagny, le 11 avril 2019



Voies navigables de France inaugure deux nouveaux postes de stationnement pour les bateaux de commerce sur la Saône

M. Eric Pierrat, Secrétaire général pour les affaires régionales de Bourgogne-Franche-Comté, M. Michel Neugnot, Vice-président de la Région Bourgogne-Franche-Comté en charge notamment des transports, des déplacements et de l'intermodalité, Mme Cécile Avezard, Directrice territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France et M. Jean-Luc Soller, Président de la Communauté de Communes Rives de Saône, ont inauguré jeudi 11 avril 2019 deux nouveaux postes de stationnement pour bateaux de commerce sur la Saône, à Seurre et à Pagny, réalisés dans le cadre du schéma stratégique d'investissements pluriannuel établi en 2010.

Ces travaux, réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Voies navigables de France pour 1,1 million d'euros, ont été financés à 25% par la Région Bourgogne-Franche-Comté et à 75% par VNF, dans le cadre du Plan Rhône. Ce plan a déjà permis de financer en région Bourgogne-Franche-Comté un montant d'opérations sur le réseau fluvial et portuaire qui s'est élevé à la fin de l'année 2018 à 3 M€ comprenant, outre les appontements réalisés sur la Saône, la réfection de la plateforme bois sur le port de Mâcon, ou encore, l'extension de 5000 m² du terminal à conteneurs sur le port de Chalon-sur-Saône.

Ces deux nouveaux équipements inaugurés à Seurre et à Pagny viennent répondre à un besoin exprimé par les transporteurs de disposer de davantage de postes de stationnement pour les bateaux de commerce dans la région, dans un contexte de développement du trafic fluvial sur le bassin Rhône-Saône. La Saône est en effet un lieu d'échange toujours croissant de plusieurs millions de tonnes de marchandises. Ceci est notamment le cas entre Pagny et Villefranche en 2018, une portion sur laquelle sont transportées par voie fluviale 2,6 millions de tonnes de marchandises chaque année, représentant un tiers du trafic total du bassin Rhône-Saône. Il s'agit de céréales et de bois exportés, mais aussi de flux internes au bassin pour les matériaux de BTP, d'importations d'engrais et de matériaux pour la métallurgie. Les conteneurs représentent plus de 50 000 unités depuis Chalon et Mâcon sur les liaisons Le Havre-Lyon-Fos, grâce au report modal avec le ferroviaire.

D'un point de vue pratique, ces deux nouveaux postes de stationnement sont constitués de ducs d'Albe¹ équipés de bollards² d'amarrage et dimensionnés pour permettre l'amarrage des bateaux jusqu'à la crue centennale. Ils permettent l'accueil de convois de 180 m de long, chargés de plus de 4 000 tonnes. Ils sont équipés de passerelles d'accès et de rampes de débarquement pour véhicules légers. Par mesure de sécurité et notamment en utilisation hivernale, les postes pourvus de passerelles piétonnes et débarcadères sont tous équipés d'éclairages novateurs, constitués de candélabres à leds et de panneaux photovoltaïques autonomes.

¹ Duc d'Albe : Pilotis permettant l'amarrage aux abords d'une écluse ou d'un port.

² Bollard : En acier, sert à fixer les amarres d'un bateau au port ou à l'écluse.

Détails techniques de ces nouveaux équipements :

Seurre est équipé d'une passerelle et d'un débarcadère pour véhicules légers. Il est constitué de 6 ducs d'Albe, la passerelle d'accès accepte des véhicules légers jusqu'à 3,5 tonnes, et la passerelle piétonne sur différents niveaux permet de s'adapter aux fluctuations du plan d'eau, mais aussi à l'enfoncement variable des bateaux selon leurs chargements.

Pagny est équipé d'une passerelle piétonne. Il est constitué de 7 ducs d'Albe. La passerelle d'accès piétonne, toujours à paliers variables, est particulièrement longue (18 mètres) afin de desservir le front d'accostage à une distance suffisante, permettant d'avoir un mouillage garanti à 3,5 mètres.

La mise à disposition de ces deux nouveaux équipements s'inscrit dans le cadre du schéma stratégique d'investissement pluriannuel établi en 2010, prévoyant l'installation de 5 postes de stationnement. Les trois premiers ont été réalisés dans une des darses du port Sud de Chalon-sur-Saône, à l'embouchure du canal du Centre à Crissey, ainsi qu'à Gergy.

À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – www.vnf.fr

Fort de 4 300 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux,...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- Il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- Il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique ;
- Il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique. Il favorise également le développement de l'hydroélectricité et préserve la biodiversité.

www.vnf.fr



VNF - Voies navigables de France



VNF_officiel

Contact presse

Voies navigables de France
Direction de la Communication
Aurélie FRANCHI
T. 04 72 56 59 06
com.rhonesaone@vnf.fr